



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 60195

Texte de la question

M Albert Denvers demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de lui indiquer quels sont les moyens financiers qui seront mis directement au service de la formation pour la mise en oeuvre de la départementalisation et quelles en seront les formes.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu demander au garde des sceaux, ministre de la justice, quels sont les moyens et les conditions de la formation pour la mise en oeuvre de la départementalisation. Je tiens à préciser qu'un dispositif de gestion déconcentrée des juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire a été substitué au projet de départementalisation. Ce dispositif a été mis en oeuvre dans onze cours d'appel soit trente-cinq départements, les personnels des juridictions auxquels seront confiés les tâches de gestion recevront une formation organisée par l'Ecole nationale des greffes en liaison avec les services déconcentrés du ministère de l'économie et des finances.

Données clés

Auteur : [M. Denvers Albert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60195

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3242